



Copie à publire aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE **DU HAINAUT**

24 MAI 2019

DIVISION MONS Greffe



N° d'entreprise: 0719917172

Dénomination

(en entier): MENUISERIE DE LA COUR DES DAMES

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège: Rue de Saint-Denis 202 - 7034 OBOURG

Objet de l'acte: MENTION (article 220 du code des sociétés)

Rapport des gérants et du réviseur en cas d'acquisition par la société d'un bien important appartenant à l'un des associés.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 avril 2019.

Le 30 avril 2019, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL MENUISERIE DE LA COUR DES DAMES.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Thierry VERCAUTERIN, gérant et associé de la SPRL

Tous les associés sont présents ou représentés et ont dispensé la gérance de l'envoi de la convocation prévue par la Loi.. L'assemblée est dès lors dûment constituée et habilitée à délibérer.

Monsieur Vercauteren donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport établi par le Réviseur d'Entreprises et du rapport établi par le(s) gérant(s) conformément à l'article 220 (ancien) du Code des Sociétés.
 - approbation du quasi-apport.

L'assemblée passe au vote et approuve à l'unanimité les points prévus à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire se termine à 10h30' après lecture et signature du présent procès-verbal.

François De Windt

Thierry Vercauteren

Quentin Saelens

VERCAUTEREN Thierry, gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature